

VADE-MECUM DE L'ÉLU MUNICIPAL :

Quelques sujets à connaître afin de sécuriser l'exercice de ses fonctions

Formation obligatoire

(article L2123-12 Modifié par LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – article 107)

Non éligible au DIF Elus

PROGRAMME

8 heures 30 : Accueil

9 heures : début de la séance

Intervenant :

Monsieur Thierry GROSSIN-BUGAT

Formateur

Spécialiste en droit des collectivités territoriales et en finances publiques locales

Avocats au Barreau de Bordeaux

- **LES DÉCLARATIONS DE PATRIMOINE ET D'INTÉRÊTS**
- **LE CONSEIL MUNICIPAL**
- **LES ATTRIBUTIONS DU MAIRE COMME CHEF DE L'ADMINISTRATION**
- **LES DÉLÉGATIONS ET LA PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

12 heures 15 : Déjeuner

13 heures 15 : Reprise de la formation

- **LE BUDGET ET LES FINANCES DE LA COMMUNE**
- **LES ACHATS DE LA COMMUNE**
- **LES RESSOURCES HUMAINES**
- **LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE**

16 heures 30 : Fin des travaux

Dates & Lieu :

Lundi 29 avril 2024 & lundi 30 septembre 2024

Salle formation amf16
30 rue Denis Papin - 16000 ANGOULEME

VADE-MECUM DE L'ÉLU MUNICIPAL :

Quelques sujets à connaître afin de
sécuriser l'exercice de ses fonctions

Formation obligatoire - Non éligible au DIF Elus Lundi 29 avril 2024

Places limitées à 20 inscriptions par séance

INSCRIPTION : contact@amf16.fr

IMPORTANT → Une confirmation d'inscription vous est envoyée par nos soins
sous 48 heures environ. Inscription enregistrée par ordre d'arrivée.

COLLECTIVITE

M, Mme (Nom-Prénom).....

Fonction.....

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Participera

lundi 29 avril 2024 Salle formation amf16
30 rue Denis Papin
16000 ANGOULEME

REGLEMENT DE LA FACTURE PAR LA COLLECTIVITÉ :

Commune **adhérente** : 100 € par personne – déjeuner inclus

Commune **non adhérente** : 200 € par personne – déjeuner inclus

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant**, doit être signifiée à l'Association **7 jours avant la formation**. En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) **l'Association facturera la totalité de la prestation**.

OUI je réserve un déjeuner – des informations complémentaires vous parviendront ultérieurement.

VADE-MECUM DE L'ÉLU MUNICIPAL :

Quelques sujets à connaître afin de sécuriser l'exercice de ses fonctions

Formation obligatoire - Non éligible au DIF Elus Lundi 30 septembre 2024

Places limitées à 20 inscriptions par séance

INSCRIPTION : contact@amf16.fr

IMPORTANT → Une confirmation d'inscription vous est envoyée par nos soins sous 48 heures environ. Inscription enregistrée par ordre d'arrivée.

COLLECTIVITE

M, Mme (Nom-Prénom).....

Fonction.....

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Participera

lundi 30 septembre 2024 Salle formation amf16
30 rue Denis Papin
16000 ANGOULEME

REGLEMENT DE LA FACTURE PAR LA COLLECTIVITÉ :

Commune **adhérente** : 100 € par personne – déjeuner inclus

Commune **non adhérente** : 200 € par personne – déjeuner inclus

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant**, doit être signifiée à l'Association **7 jours avant la formation**. En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) l'Association facturera la totalité de la prestation.

OUI je réserve un déjeuner – des informations complémentaires vous parviendront ultérieurement.